



Cloture entre propriété

Par michel57

Nous avons acquis une maison individuelle . A notre arrivée, quelques arbustes étaient plantés sur la mitoyenneté (mais pas sur toute la longueur de la mitoyenneté). Nous souhaitons désormais clôturer notre terrain par un grillage (hauteur souhaitée 1m20).

Quid des arbres sur la mitoyenneté ? comment peut-on faire pour installer notre grillage sur la limite de propriété ? dans quelle mesure peut-on installer cette clôture (déplacement des arbres ? quels sont nos droits à nous et nos voisins?)
merci de votre réponse,

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50